

# Epargne Retraite, l'heure des choix

## FIER – Paris avril 2012

Laure DELAHOUSSE  
Directrice Epargne Retraite



# Épargne retraite, l'heure des choix

- > L'épargne retraite en France :
  - l'histoire d'un non choix
  - l'exception française
  
- > Les décisions à prendre: pouvoirs publics, partenaires sociaux, salariés et professionnels

# Un peu d'histoire: le choix exclusif de la répartition

- > Il y a 20 ans, le Livre Blanc de Michel Rocard a apporté les éléments nécessaires au choix des pouvoirs publics pour l'avenir des retraites.

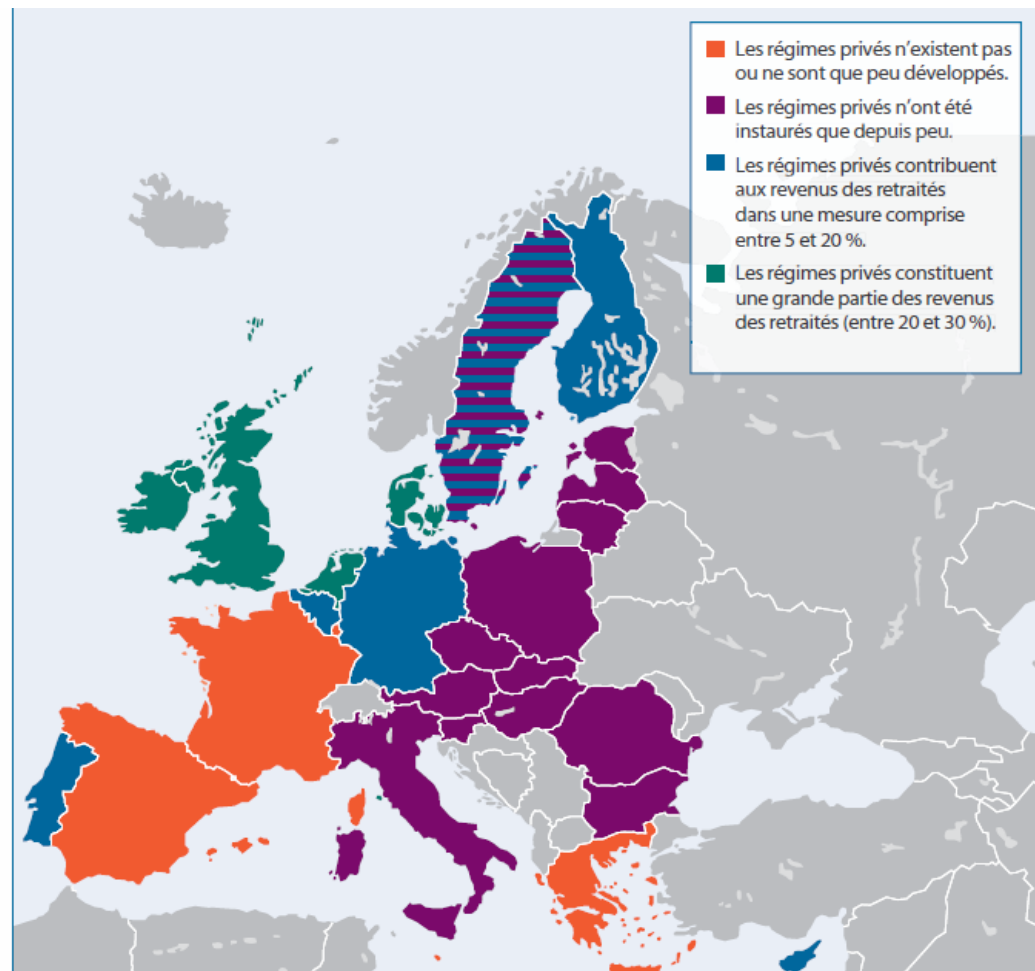
CHOIX : LA REPARTITION, RIEN QUE LA REPARTITION  
au nom de la solidarité intergénérationnelle

- > Les réformes se sont succédées pour consolider le régime public par répartition (allongement durée de vie, baisse natalité, crise...)

# L'exception française

> En France, l'épargne retraite représente moins de 5% des revenus des retraités contre 20% à 30% en Grande Bretagne au Danemark ou en Suède.

> Le sujet est encore tabou chez les politiques français.



(source Commission Européenne)

# Quelques exemples internationaux

- > Aux **Etats-Unis**, la Social Security est globalement la première source de revenus pour les retraités, la part des plans l'entreprises par capitalisation est supérieure à celle du régime obligatoire pour près du quart des retraités.
- > La **Suède** a réformé son système de retraite en 1998, instaurant une part obligatoire de capitalisation individuelle (2,5% du salaire). En plus, tous les salariés sont couverts par un régime d'entreprise paritaire.
- > La plupart des **nouveaux pays de l'Union** (Pologne, Roumanie, Slovaquie...) ont mis en place des systèmes obligatoires d'épargne retraite.
- > L'**Allemagne** a créé en 2002 les plans Riester. En 2010, 17 millions d'Allemands disposaient d'une retraite d'entreprise et 13,5 millions avaient souscrit un contrat d'épargne retraite Riester.

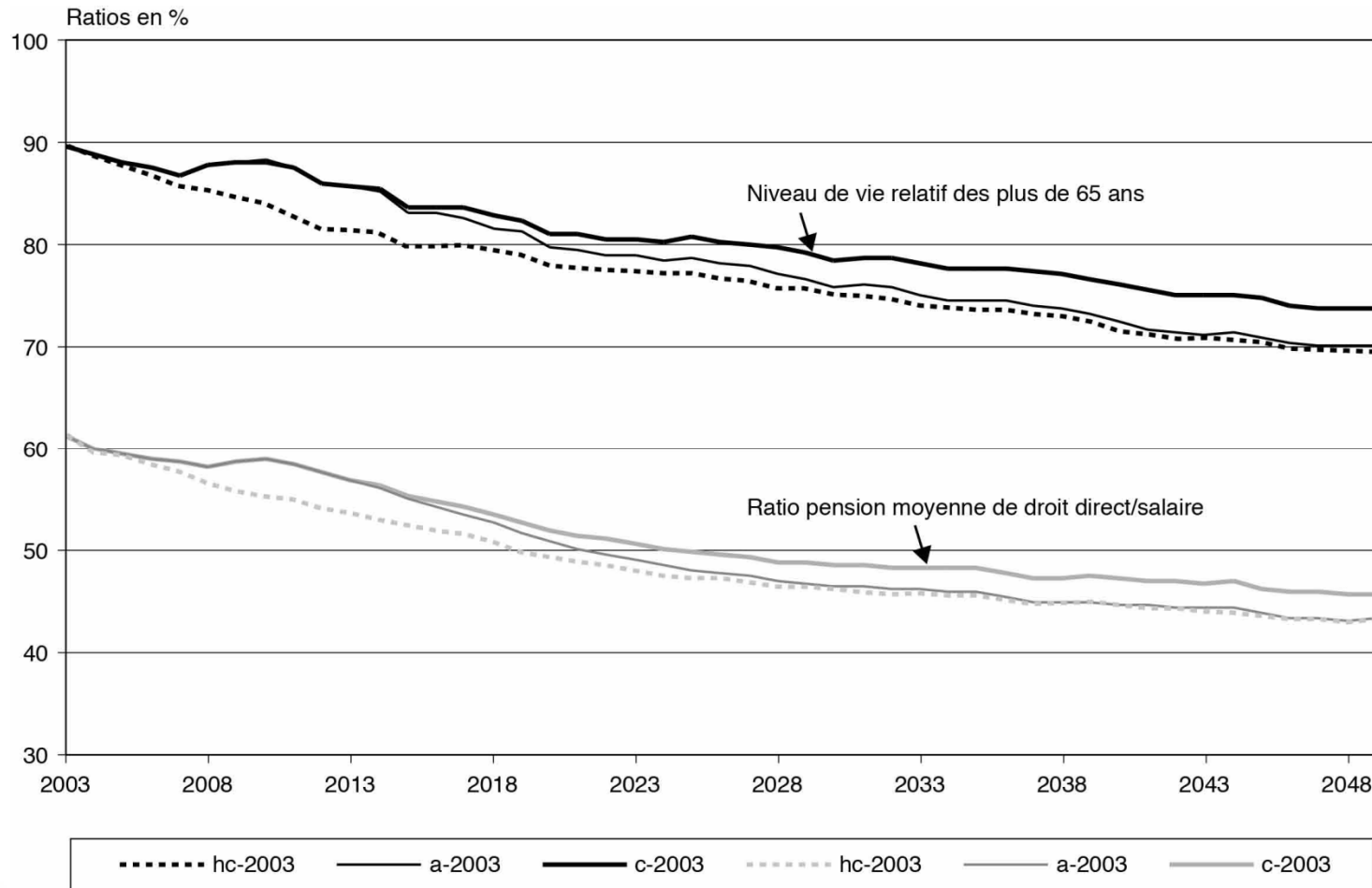
# La France isolée (source Commission Européenne)

## Utilisation des régimes privés de retraite dans l'UE

<b>Les États membres se répartissent en quatre catégories</b>	<b>Pays</b>
Pays ayant peu recours au financement privé et n'ayant pas l'intention de changer d'orientation, malgré un accroissement marginal de la couverture des régimes privés.	Espagne, France, Luxembourg et Malte
Pays ayant toujours basé en partie leurs engagements en matière de retraite sur des régimes privés par capitalisation, mais où ces régimes continuent de prendre de l'importance. Les régimes par répartition protègent bien les retraités contre la pauvreté, mais ils ne garantiront pas nécessairement l'adéquation des prestations de retraite au sens de revenus de remplacement, c'est pourquoi ils se combinent à des régimes privés par capitalisation.	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède (*)
Pays ayant réformé récemment leurs régimes légaux pour y inclure des régimes obligatoires par capitalisation à gestion privée, financés par la réaffectation d'une partie du budget général de leurs régimes par répartition. Dans la plupart de ces pays, l'adéquation future des prestations de retraite dépendra en grande partie de ces régimes à gestion privée qui sont censés contribuer à prévenir la pauvreté et à offrir des revenus de remplacement adéquats.	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Suède (*)
Pays ayant des régimes d'assurance sociale par répartition liés aux revenus qui transfèrent actuellement une partie de leurs engagements en faveur de l'adéquation en développant les régimes privés existants ou récemment créés.	Allemagne, Autriche, Belgique et Italie

(\*) La Suède se classe dans deux catégories.

# En France, le taux de remplacement va baisser en moyenne de 60% à 45% (source COR)



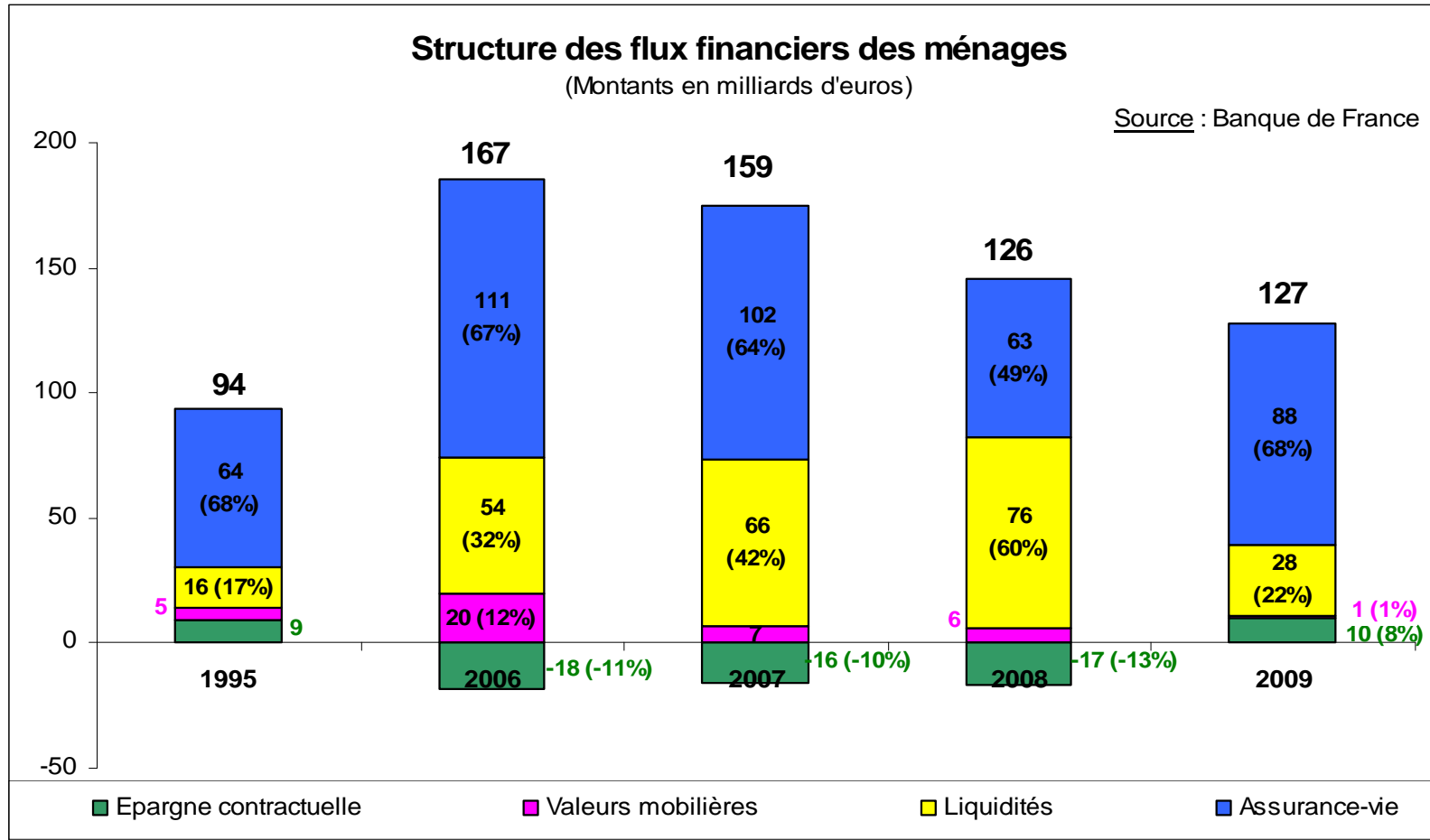


# Des réformes qui n'ont pas abordé franchement l'épargne retraite

- > La loi Thomas de 1997 : proposition de loi et non projet de loi. Abrogée en 2002
- > Loi Fabius de 2001 : création du Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire (10 ans). Le mot épargne retraite a dû être retiré du rapport...
- > Loi Fillon de 2003 : création du Perco et du Perp par amendement gouvernemental. Peu de communication.
- > Loi de 2010: quelques nouvelles incitations, toutes à l'initiatives de parlementaires.



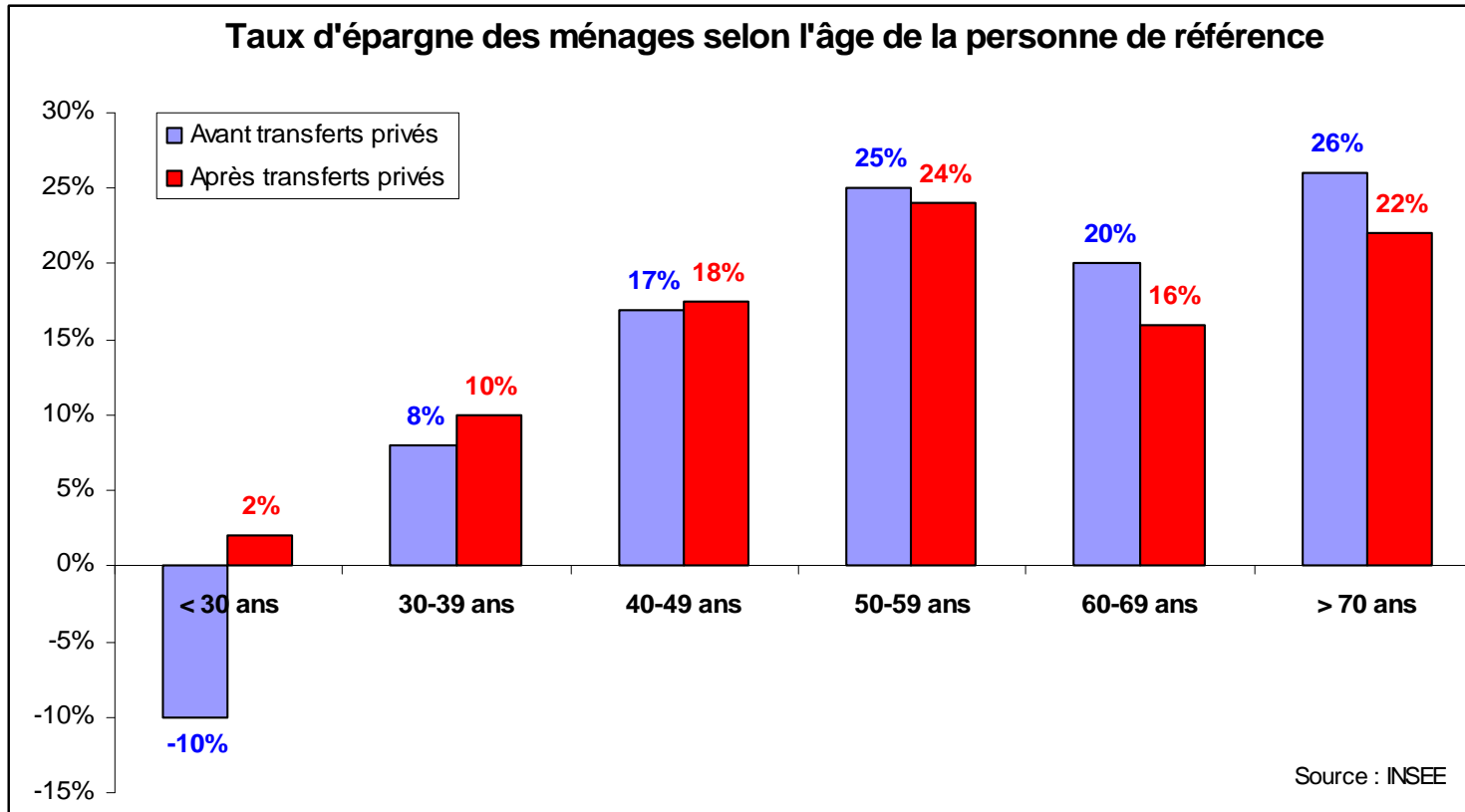
# En France, les flux d'actifs financiers sont orientés vers l'épargne liquide



# L'heure des choix pour les pouvoirs publics

- > Prendre acte que notre système par répartition est solide mais qu'il sera moins généreux à l'avenir. Comment mieux communiquer sur les taux de remplacement?
- > Ne plus faire de l'épargne retraite un sujet tabou: les salariés en auront besoin pour compléter leur retraite par répartition, socle du système de retraite français. Comment mieux informer sur les systèmes existants?
- > Faut-il généraliser l'épargne retraite ?
- > Comment toucher particulièrement les jeunes?

# En France, les jeunes n'épargnent pas alors que leur retraite sera la plus touchée

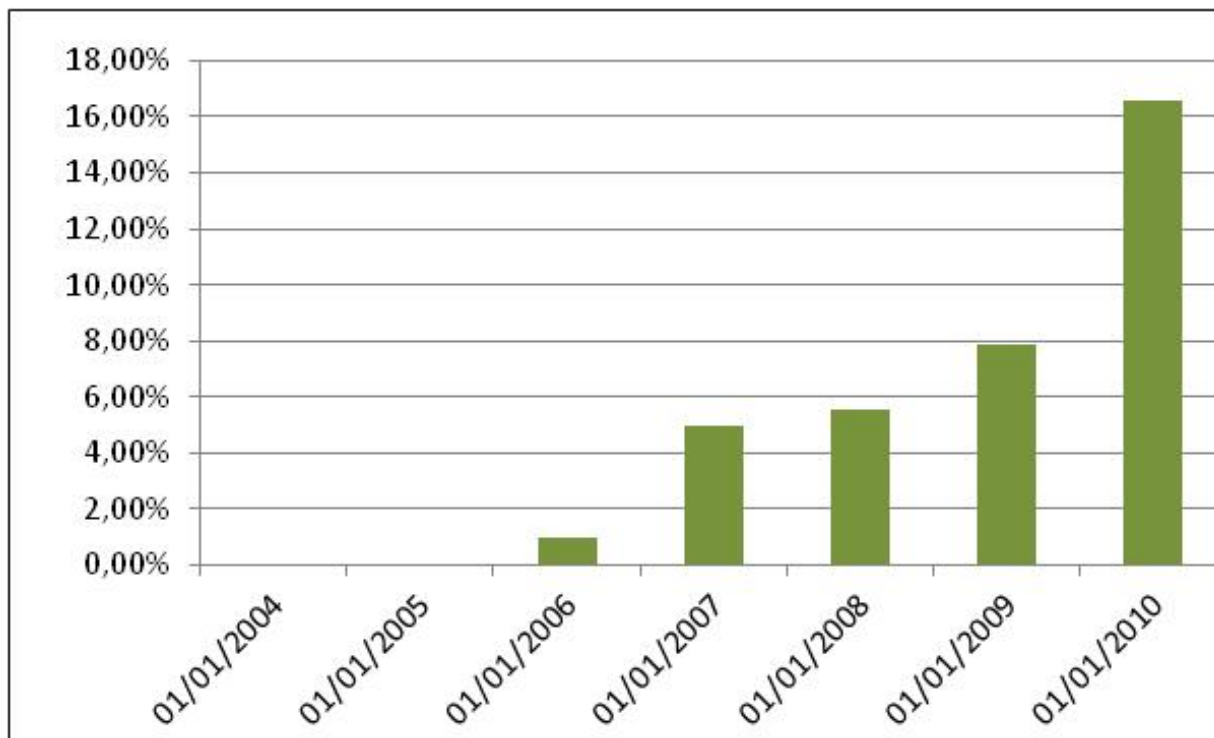


Encourager les jeunes à épargner tôt, même de faibles montants

# L'heure des choix pour les partenaires sociaux

- > Les entreprises ont un rôle clef à jouer dans la préparation de la retraite de leurs salariés. Les régimes d'entreprise sont rassurants et encadrés, négociés entre partenaires sociaux.
- > Les choix :
  - Signature d'un accord? Perco ou autre système?
  - Niveau d'abondement? Abondement d'amorçage?
  - Quel prestataire?
  - Option de placement / choix par défaut?
  - Favoriser les faibles revenus/ les jeunes?
- > Le rôle des syndicats :
  - Les accords sur l'épargne salariale représentent 63% des accords d'entreprises (Source DARES).
  - Quel rôle dans la gestion de l'épargne? Le rôle déterminant du CIES.

# Forte progression de l'ISR en épargne salariale



- L'ISR représente presque 20% de l'épargne salariale contre 3% dans les fonds et mandats classiques.
- Les fonds labellisés par le CIES représentent 8 milliards, soit 16% de l'épargne salariale.

# L'heure des choix pour les salariés

- > Même si l'information a été améliorée par les différentes réformes, les salariés ont encore une vision très floue du niveau futur de leur retraite.
- > Les choix :
  - Est-ce que je dois épargner? Si oui combien?  
NB : épargner sa participation pendant 30 ans, avec abondement de l'entreprise correspond à une rente mensuelle d'environ 300€
  - Quel choix de placement : gestion pilotée, garantie ou libre?
  - Quel type de sortie : rente ou capital ?

# L'épargne retraite française face aux enjeux

## > Le PERCO, créé en 2003, c'est :

- 3,4 millions de salariés (dont 1 million ont déjà fait un versement)
- 148.000 entreprises (taux d'équipement de 12%)
- 5 milliards d'€ d'encours (+25% par an)
- 1,4 milliard d'€ de versements annuels (bruts)

C'est un beau succès, mais, y compris avec les autres produits d'épargne retraite, il faut passer à la vitesse supérieure.

Tous ensemble, faisons les bons choix....



# The Economist

## France in denial

